

Individu et laïcité

Sylvie Knoerr-Saulière

Laïcité, démocratie, séparation de l'Église et de l'État, est-ce suffisant pour permettre aux individus de se construire harmonieusement et de vivre en société? «Peut-on ignorer que la religion n'est plus cantonnée à la sphère privée, mais qu'elle est redevenue un fait social?» Tel était le propos, cité par Le Monde en janvier 2003, du député et maire d'Evry (Essone), Manuel Valls, membre du Parti Socialiste.

Naïveté ou hypocrisie? La France, pays à constitution démocratique et laïque, s'est dotée en 1905 d'une loi définissant, en les séparant, les domaines respectifs des Églises et de l'État. Sans doute l' élu d'Evry y fait-il référence en estimant que la religion avait pu rester dans la sphère privée. Cependant, si cette loi interdit de salarier ou de subventionner les cultes, elle prévoit que des associations pourront être propriétaires des édifices culturels. L'Église catholique ayant refusé à l'époque cette disposition, une partie de son patrimoine immobilier a été confisquée par l'État, tout en restant dévolue aux pratiques religieuses. Première contradiction, à laquelle s'ajoute l'obligation, pour les collectivités locales, d'entretenir ce patrimoine. Ce qui, finalement, arrange bien l'Église catholique, dont les représentants estiment qu'il ne faut rien changer à la loi de 1905... Sans doute, puisqu'en 1988, sous le ministère de Jack Lang, une subvention de 762000 euros a été versée pour la construction d'un musée d'art sacré, lequel s'est transformé en cathédrale, à Evry, précisément¹.

Des aumôniers sont affectés aux lycées, aux hôpitaux,

¹ Le Monde du 18 janvier 2003, éditorial, «Revoir la loi de 1905».

aux prisons. Si l'esprit de la loi prévalait, nul besoin de présence religieuse dans l'enseignement public, puisqu'un temps a été défini pour le catéchisme, le jeudi puis le mercredi. Dans les lieux d'où on ne peut sortir librement, l'accès à un culte a été privilégié vis-à-vis d'autres besoins au moins aussi indispensables à la santé physique et psychique des personnes, tels que la présence d'êtres aimés, la sexualité choisie, la pratique musicale, artistique, sportive, etc.

Écoles et collèges confessionnels passent des contrats avec l'État et bénéficient de subventions conséquentes, sans avoir les contraintes de l'enseignement public quant à l'accueil des élèves réputés « difficiles ».

Autre entorse, et de taille, à l'application de la loi de 1905: le Concordat en Alsace-Lorraine, qui prévoit l'instruction religieuse à l'école et salarie le clergé.

Le régime de Vichy avait largement tailladé dans la loi de séparation des Églises et de l'État, et le gouvernement issu de la Résistance se garda d'en rétablir toutes les dispositions antérieures.

La religion n'a jamais cessé d'être un « fait social ». Mais le christianisme, après des siècles de coalition avec le pouvoir politique, se fonde depuis si longtemps en Europe dans les habitudes de vie et de langage qu'il se fait oublier. Beaucoup de baptisés, que l'on pourrait qualifier de « malgré nous », comptent dans les statistiques au nom desquelles l'Église estime être majoritaire, alors que les pratiquants forment une petite minorité, peu visible socialement. Plus visibles – et ils le revendiquent – les musulmans s'estiment défavorisés par la loi de 1905. Sur un plan matériel, ils n'ont pas tort, puisqu'ils ne bénéficient pas des mêmes avantages en matière d'édifices

religieux. Au nom de l'égalité des droits entre les différentes confessions, ils devraient donc percevoir des aides publiques pour construire leurs lieux de prières privés. Logique, mais contraire à la loi, dans son esprit comme dans sa lettre.

La question du voile islamique à l'école relève de la même contradiction. Droit à l'instruction pour tous les enfants ou application stricte de la laïcité. Question d'autant plus embarrassante que le voile est de surcroît porteur de connotations différentes: mépris et soumission des femmes, mais aussi particularisme culturel.

*

La laïcité, selon beaucoup de ceux qui la défendent, représente une valeur de portée universelle et non une exception française. Elle devrait permettre, avec la garantie de la liberté de conscience, une égalité des droits quelles que soient les convictions philosophiques ou religieuses, en les situant toutes dans le domaine de la vie privée, sans privilégier l'une d'entre elles, même majoritaire, même historiquement liée à la société et à sa culture.

En laissant à l'Église catholique quantité de privilèges, en ne faisant de la laïcité qu'une déclaration de principes, l'État ouvrirait, par avance, la voie à une contestation de la séparation des sphères du religieux et du social. Confrontée à l'Islam qui s'exprime et se manifeste par des rituels quotidiens nombreux et des signes extérieurs d'appartenance, la démocratie hexagonale voit se retourner contre elle les principes qui la gouvernent.

La démocratie précisément prévoit que le « Peuple » exerce sa souveraineté soit directement, soit par

l'intermédiaire de représentants. Or, dès qu'il s'agit de légiférer sur des libertés individuelles (l'interruption volontaire de grossesse par exemple), sénateurs et députés sont invités à s'exprimer en fonction de leurs convictions personnelles. Et lorsque ces mêmes élus votent par bloc, au nom de leur parti, celui-ci est-il étranger aux courants d'opinion religieux ou philosophiques? Qu'est-ce que cela, sinon un « fait social »?

Cependant, la laïcité, la démocratie, avec tous leurs défauts, toutes leurs faiblesses, ne sont-elles pas un réel progrès? J'aimerais bien qu'il en soit ainsi. Je ne nie pas qu'il soit plus facile de vivre, aujourd'hui, dans ce territoire appelé la France, comparativement à d'autres, où sévissent des gouvernements ouvertement théocratiques et/ou totalitaires. Il est à noter que pour certains des rares États dont la constitution différencie les domaines du confessionnel et du politique – par exemple la Turquie – cette référence à la laïcité ne garantit nullement, hélas, les droits des individus. De même pour la démocratie, c'est-à-dire un régime comprenant l'existence d'élections et de parlements. Laïcité et démocratie peuvent à tout moment basculer, on l'a vu avec Vichy. Enfin, la notion même de laïcité s'inscrit dans une société gouvernée par l'État, que celui-ci s'intitule république ou démocratie.

L'école publique et laïque a longtemps instauré une sorte de culte des héros « morts pour la Patrie »; il lui est souvent reproché, aujourd'hui, de ne plus assez enseigner la morale, républicaine bien sûr. Respect des lois, de la propriété, de l'ordre, des chefs, sacrifice de l'individu pour le groupe, acceptation sans mise en doute du contenu de l'enseignement; limitation ou répression de l'esprit critique afin de

former de bons citoyens, de bons soldats, de bons employés. Tout comme l'enseignement religieux, moins la référence religieuse. Cet état d'esprit se retrouve sur le plan de la famille, de la sexualité, du travail et de la propriété, chez nombre de libres penseurs et de militants laïques, et même de révolutionnaires. Les croyants prétendant que seule la référence à un dieu peut fonder la morale, les agnostiques, les athées tombent dans le piège et tiennent à démontrer le contraire par l'exemple. Très fréquemment, quand ils luttent pour une société plus juste, pour un avenir meilleur, leur vision du changement concerne le domaine socio-économique, la répartition des richesses, la disparition de l'exploitation, de la misère, et même des guerres, de l'armée, des prisons. La question des individus, de leurs besoins, de leurs désirs, devant se résoudre d'elle-même dans une société harmonieuse.

*

Dans le temps présent, il est de toute façon difficile de se vivre, de se concevoir, de s'exprimer en tant qu'individus. La famille, puis l'école, le collège, l'association sportive, la bande de copains, vont jouer un rôle primordial dans le développement de l'enfant. Celui-ci, pour se construire, doit pouvoir s'identifier et même, pendant quelques années

2 Sébastien Faure, *L'Imposture religieuse*: « L'Eglise et l'Etat ont partie liée; ils forment une vaste association de malfaiteurs; ils sont unis dans le crime et l'imposture. Le projet de les séparer est vain; celui de les opposer l'un à l'autre est chimérique. Ils ont trop besoin l'un de l'autre pour rompre le pacte qui, secrètement ou ouvertement, les lie; ils ont trop d'intérêts communs pour se battre. »

d'adolescence, se fondre dans le groupe. C'est sur cette nécessité psychologique transitoire que s'appuient les institutions de tous ordres pour maintenir les humains dans un état d'incomplétude et d'infantilisme. Sinon, comment faire supporter le travail épuisant ou abrutissant, les maternités non désirées, toutes les injustices dont les plus faibles sont victimes, comment faire marcher au pas vers la tuerie, vers l'assassinat d'un autre ou sa propre mort?

Pouvoir politique et pouvoir religieux vont ensemble, Sébastien Faure le disait dans des termes assez clairs².

Il faut croire à un paradis, aux lendemains qui chantent, refouler ce qui pourrait poindre d'une conscience personnelle pour rallier la communauté dans laquelle on vit ou on a vécu et dont on se sent obligé d'incarner la différence, au point d'en oublier la sienne propre. L'obéissance aveugle, la soumission du fidèle à une foi et à la direction d'un parti clérical, religieux ou politique, au risque de nier ce que sa raison lui laisse entrevoir (« Je crois parce que c'est absurde »), ne sont pas du seul fait des théocraties ou des dictatures.

Plus sournoisement, quotidiennement, à bas bruit, par les usages ou les habitudes, les médias proposant des miroirs tendancieux, tout est fait pour enrégimenter chaque personne dans de multiples réseaux qui sont autant d'empêchements à penser, à sentir, à agir par soi-même. Ainsi, individu et individualisme demeurent des termes péjoratifs.

Il faut « socialiser » les enfants, et l'on ne trouve pas mieux pour ce faire que les sports collectifs, avec compétition acharnée, bannières, hymnes et peintures de guerre. Chacun doit être

intégré dans le groupe, puis dans la communauté. On pourrait objecter que cette exigence favorise la « cohésion sociale ». Hé bien, non. Les groupes, pour exister en tant que tels, ont recours à un fonctionnement de type paranoïaque. Pour mieux réussir l'identification, on repousse « l'autre », l'inclassable ou le membre d'un autre groupe perçu au travers de différents stéréotypes, on projette au dehors ses propres tendances destructrices. Le dedans est bon, le dehors est mauvais et même dangereux. Porte ouverte à toutes les formes possibles d'exclusion, d'apartheid, de haines raciales ou homophobes, etc.

Se sentir différent, ou être désigné comme tel, peut entraîner de multiples souffrances, le rejet vers l'isolement et le repli, voire le déchirement schizophrénique. On comprend que la plupart des gens aillent vers le plus facile et le plus confortable, du moins en apparence, quitte à payer le prix fort, celui de la soumission et de l'extinction de sa créativité.

Quelques-uns, quelques-unes assumant, à leur façon, cette conscience de leur individualité, se trouvant dès lors le plus souvent en butte aux attaques de ceux qui restent dans la norme, « dans le troupeau ». Max Stirner, Georges Palante, bien d'autres « en-dehors » tels que E. Armand, furent rejetés même par certains courants anarchistes. Mais au quotidien, chacun, chacune, si forts et lucides soient-ils, ou elles, doivent chercher comment vivre avec le minimum de compromis, et de compromissions, pour supporter la violence ordinaire du monde qui les entoure.

Et, à cet égard, se trouver dans une région de la planète où démocratie et laïcité sont censées organiser la société rend la vie des individus conscients un